

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

**PROCÈS-VERBAL** de la première séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en visioconférence, le 20 octobre 2020 à 19 h, à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

Malgré le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 169 de la Loi sur l'instruction publique, la tenue de la rencontre à distance sans la présence d'au moins un membre du conseil d'administration ou du directeur général au lieu fixé pour cette séance est possible par l'arrêté ministériel n<sup>o</sup> 2020-029 adopté par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 relatif à l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ouverture de la session et constatation des présences

Sont présents, présentes,

Les membres du conseil d'administration :

M <sup>mes</sup>	Jeanne Blackburn-Murray Geneviève Buteau-D'Eer Lisa Gagné-Claveau Kathia Nadeau Marie-Josée Villeneuve	MM.	Steve Dickey Bessette Carl Bergeron Pierre-Luc Dufour Christian Fillion Jean-Charles Fortin Alexandre Lavoie Jean Fortin-Simard Steeve Girard Nicolas Laflamme Pascal Martel
------------------	--	-----	---

Sont également présents :

M <sup>mes</sup>	Isabelle Boivin, directrice Chantale Cyr, directrice générale Sarah Tremblay, secrétaire générale	M.	Sébastien Malenfant, directeur général adjoint
------------------	---	----	--

**CA-2020-001**

Vérification du quorum et mot de bienvenue

Le quorum étant atteint, Madame la directrice générale souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres de leur implication. Elle mentionne qu'ils seront sans doute des atouts majeurs et des guides d'importance dans la saine gestion de notre organisation et des fonds publics qui nous sont attribués. Il s'agit d'un moment qui marque l'histoire de l'organisation par cette première rencontre de ce tout nouveau conseil d'administration.

**CA-2020-002**

Attestation d'assermentation des membres

Les membres désignés pour siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire doivent prêter serment devant la directrice générale de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité. La prestation de ce serment doit être effectuée dans les 30 jours de leur entrée en fonction à titre d'administrateurs du Centre de services scolaire.

Le secrétaire général atteste que les quinze membres, entrant tous en fonction le 15 octobre 2020, ont prêté serment le 17 ou le 20 octobre 2020. La déclaration signée a été consignée au dossier.

**CA-2020-003**

Attestation de réception des formulaires de déclaration d'intérêts

Tout membre du conseil d'administration qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du centre de services scolaire doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général du centre de services scolaire, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

La dénonciation requise se fait lors de la première séance du conseil :

- 1- suivant le moment où toute personne ayant un tel intérêt devient membre du conseil;
- 2- suivant le moment où le membre du conseil acquiert un tel intérêt;
- 3- au cours de laquelle la question est traitée.

Ce faisant, le secrétaire général atteste avoir reçu les formulaires dûment remplis des quinze membres du conseil.

De plus, afin de s'assurer d'adopter en tout temps des pratiques exemplaires, les membres du conseil d'administration sont également invités à déclarer tout intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un ou des points traités lors de chacune des rencontres.

#### CA-2020-004

Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Josée Villeneuve  
et résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour selon les sujets suivants :

1. Ouverture de la rencontre
  - 1.1. Vérification du quorum et mot de bienvenue
  - 1.2. Attestation d'assermentation des membres
  - 1.3. Attestation de réception des formulaires de déclaration d'intérêts
  - 1.4. Adoption de l'ordre du jour
  - 1.5. Nomination du président du conseil d'administration
  - 1.6. Nomination du vice-président du conseil d'administration
  - 1.7. Détermination de la durée des mandats des membres
2. Agenda de consentement
  - 2.1. Projet de règlement Fonctionnement du conseil d'administration
  - 2.2. Dates des rencontres du conseil d'administration 2020-2021
3. Démarche d'admission et d'inscription des élèves pour 2020-2021
4. Assignation des membres sur les comités du conseil d'administration
5. Dépôt des documents relatifs à la gouvernance
6. Points statutaires
  - 6.1. Reddition de comptes du Plan d'engagement vers la réussite
7. Période de question du public
8. Sujets divers / Positionnement du Centre de services scolaire sur la zone rouge
9. Clôture de la rencontre

**ADOPTÉE**

#### CA-2020-005

Nomination du président du conseil d'administration

*Lors de sa première séance, les membres du conseil d'administration nomment, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un président.*

Aux fins de la présente nomination, la procédure suivante est suggérée :

#### **Président d'élection**

Le secrétaire général agit à titre de président d'élection.

#### **Mode de votation**

Le vote secret électronique sera utilisé via l'outil disponible dans la solution technologique utilisée.

#### **Mise en candidature**

Le conseil procède à l'ouverture de la période de mises en candidature. Le président d'élection reçoit toutes les propositions de candidature. Un candidat peut se

proposer lui-même. À la fin des mises en candidature, sur adoption d'une proposition à cet effet, la période de mise en candidature est close.

Si une seule personne s'est portée candidate, le président d'élection la déclare élue.

Si plus d'une personne s'est portée candidate, le président d'élection procède à l'élection. Le président d'élection demande aux personnes mises en candidature, en commençant par la dernière proposée, si elles acceptent de se porter candidat. Par la suite, le président d'élection invite les candidats qui le désirent à faire valoir le mérite de leur candidature.

**Il est proposé par M. Pascal Martel  
et résolu :**

**DE PROCÉDER** à l'ouverture de la période de mise en candidature.

M. Jean Simard-Fortin propose M. Alexandre Lavoie;  
M. Carl Bergeron se propose.

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette  
et résolu :**

**DE PROCÉDER** à la fermeture de la période de mise en candidature.

Le président d'élection demande à chaque candidat s'il accepte leur candidature :

M. Bergeron accepte;  
M. Lavoie accepte.

Le président d'élection confirme la tenue d'un scrutin et invite les deux candidats à s'adresser aux membres. Ces derniers sont ensuite amenés à soumettre leur vote.

Suivant la mise en œuvre de la procédure d'élection à la présidence, le secrétaire général ayant agi à titre de président d'élection déclare M. Alexandre Lavoie élu à la majorité.

**ADOPTÉE**

**CA-2020-006**

Nomination du vice-président  
du conseil d'administration

*Lors de sa première séance, les membres du conseil d'administration nomment, parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, un vice-président.*

*La procédure d'élection proposée est la même que celle pour le poste à la présidence.*

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette  
et résolu :**

**DE PROCÉDER** à l'ouverture de la période de mise en candidature.

M. Pascal Martel propose M. Carl Bergeron;  
M. Alexandre Lavoie propose M. Jean Simard-Fortin.

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**DE PROCÉDER** à la fermeture de la période de mise en candidature.

Le président d'élection demande à chaque candidat s'il accepte leur candidature :

M. Simard-Fortin accepte;  
M. Bergeron refuse.

Suivant la mise en œuvre de la procédure d'élection à la vice-présidence, le secrétaire général ayant agi à titre de président d'élection déclare M. Jean Simard-Fortin élu par acclamation.

**ADOPTÉE**

**CA-2020-007**

Détermination de la durée des mandats

*Afin de conserver la mémoire collective et l'expertise au sein du conseil, les meilleures pratiques suggèrent que les termes des mandats des administrateurs diffèrent. À cet effet, la loi prévoit que, généralement, les membres du conseil d'administration sont désignés pour un mandat de 3 ans. Or, des processus de désignation doivent être tenus deux (2) années sur trois (3), et ce, pour permettre, chaque fois, la désignation de 2 ou 3 membres de chaque catégorie.*

*Afin de s'assurer du respect de cette disposition légale, au terme d'un sondage, les membres en sont arrivés à un consensus afin de déterminer ceux qui, parmi eux, auront un mandat de deux ans; ceux-ci doivent être deux ou trois dans chaque catégorie de membres.*

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'administration sont désignés pour un mandat de 3 ans;

**CONSIDÉRANT** l'article 25 de l'Annexe I du projet de loi 40 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

**CONSIDÉRANT** que cet article prévoit que les membres doivent déterminer qui, parmi eux, auront un mandat de deux ans;

**CONSIDÉRANT** l'article 12 du Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions, faisant en sorte que les mandats se terminent au 30 juin 2022 ou au 30 juin 2023 malgré l'entrée en fonction des membres le 15 octobre 2020;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Josée Villeneuve et résolu :**

**D'OCTROYER** un mandat se terminant le 30 juin 2023 aux personnes suivantes :

Membres parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
Bergeron, Carl	Dufour, Pierre-Luc	Fortin, Jean-Charles
Lavoie, Alexandre	Martel, Pascal	Fillion, Christian
Simard-Fortin, Jean	Villeneuve, Marie-Josée	-

**D'OCTROYER** un mandat se terminant le 30 juin 2022 aux personnes suivantes :

Membres parents	Membres du personnel	Membres de la communauté
Dickey Bessette, Steve	Gagné-Claveau, Lisa	Buteau-d'Eer, Geneviève
Laflamme, Nicolas	Girard, Steve	Blackburn-Murray, Jeanne
-	-	Nadeau, Kathia

**ADOPTÉE**

**CA-2020-008**

Agenda de consentement /  
Projet de règlement  
Fonctionnement du conseil  
d'administration

*Avec l'application du projet de loi 40 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, les Règles et procédures pour les assemblées délibérantes du conseil des commissaires étaient devenues désuètes. De plus, les changements législatifs prévoient désormais que ces règles soient fixées par règlement. Devant les nombreux changements à y faire, l'organisation a plutôt opté pour l'abrogation des anciennes règles et la réécriture de nouvelles qui incluent également les dispositions encore utiles des anciens règlements Le jour, l'heure et le lieu des*

*séances du conseil des commissaires ainsi que Participation à distance des commissaires aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif.*

**CONSIDÉRANT** le changement de gouvernance mis en œuvre à la suite de la sanction du projet de loi 40 - Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires;

**CONSIDÉRANT** l'abrogation par la directrice générale des documents :

- Règlement Le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires;
- Règlement Participation à distance des commissaires aux séances du conseil des commissaires et du comité exécutif;
- Règles et procédures pour les assemblées délibérantes du conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** que conformément au nouvel article 162 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'administration doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT** la présentation du projet de règlement en séance de formation des membres du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement doit faire l'objet d'une prépublication ainsi qu'une période de consultation préalablement à son adoption;

**Il est proposé par M. Christian Fillion  
et résolu :**

**QUE** le conseil d'administration autorise le secrétaire général à procéder à la période de consultation afférente à l'adoption du projet de règlement Règles de fonctionnement du conseil d'administration;

**QUE**, dans l'intervalle, le conseil d'administration consente à l'utilisation et à l'application dudit projet de règlement.

**ADOPTÉE**

**CA-2020-009**

Agenda de consentement /  
Dates des rencontres du  
conseil d'administration  
2020-2021

*Conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration (point 4.1.2), ce dernier détermine, par résolution, les dates de ses séances ordinaires.*

**CONSIDÉRANT** le caractère public des séances régulières du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement Règles de fonctionnement du conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de tenir des séances extraordinaires;

**Il est proposé par M. Pascal Martel  
et résolu :**

**DE FIXER** les séances régulières du conseil d'administration pour l'année 2020-2021 selon les dates suivantes :

- 15 décembre 2020;
- 16 février 2021;
- 29 juin 2021.

**ADOPTÉE**

**CA-2020-010**

Démarche d'admission et  
d'inscription des élèves pour  
2021-2022

*Les services éducatifs ont révisé certains éléments de la démarche d'admission et d'inscription suite à l'adoption du Projet de loi n° 40. L'article 4 de la LIP stipule que, « L'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence. » Ainsi, nous avons apporté des précisions en ce sens.*

*Pour l'année en cours, c'est du 15 au 19 février 2021 qu'aura lieu la période d'admission pour les élèves qui s'inscrivent pour une première fois dans nos établissements, ainsi que l'inscription des élèves pour la prochaine année scolaire.*

*De plus, cette inscription se fera en ligne pour tous les élèves du Centre de services scolaire cette année, suite à l'expérimentation vécue l'an passé pour les écoles primaires des secteurs La Baie et Bas-Saguenay ainsi que les écoles secondaires.*

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès des tables de collaboration des écoles primaires et secondaires;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du comité de parents;

**CONSIDÉRANT** la consultation menée auprès du Syndicat de l'enseignement du Saguenay;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Lisa Gagné-Claveau  
et résolu :**

**D'ADOPTER** la démarche relative à l'admission et à l'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire 2021-2022.

**ADOPTÉE**

#### **CA-2020-011**

Assignation des membres sur  
les comités du conseil  
d'administration

*Conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire a institué, de par son règlement Régie interne de l'organisation, les trois comités obligatoires du conseil, soit le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines. Suivant le sondage d'intérêt effectué auprès des membres, la prise en compte de leurs compétences et expertises ainsi que leur type de représentation, une proposition d'assignation leur est soumise.*

**CONSIDÉRANT** l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit l'institution des trois comités du conseil;

**CONSIDÉRANT** que le règlement Régie interne de l'organisation établit la composition de ces comités entre trois (3) et cinq (5) membres;

**CONSIDÉRANT** le sondage d'intérêt effectué auprès des membres, la prise en compte de leurs compétences et expertises ainsi que leur type de représentation;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la mise en place du nouveau conseil d'administration, le mode d'assignation prévu au règlement (point 6.5) n'a pu être appliqué aux fins de la présente assignation;

**Il est proposé par M. Pierre-Luc Dufour  
et résolu :**

**D'ASSIGNER** les membres sur les comités du conseil ainsi :

Comité de gouvernance et d'éthique :

- M. Alexandre Lavoie (parent)
- M. Pierre-Luc Dufour (personnel)
- M. Jean-Charles Fortin (communauté)
- M<sup>me</sup> Kathia Nadeau (communauté)
- M<sup>me</sup> Marie-Josée Villeneuve (personnel)

Comité de vérification :

- M<sup>me</sup> Geneviève Buteau D'Eer (communauté)
- M<sup>me</sup> Lisa Gagné Claveau (personnel)
- M. Steeve Girard (personnel)
- M. Jean Simard-Fortin (parent)
- M. Steve Dickey Bessette (parent)

Comité des ressources humaines :

- M. Carl Bergeron (parent)
- M<sup>me</sup> Jeanne Blackburn Murray (communauté)
- M. Christian Fillion (communauté)
- M. Nicolas Laflamme (parent)
- M. Pascal Martel (personnel)

**ADOPTÉE**

**CA-2020-012**

Dépôt des documents relatifs à la gouvernance

Le secrétaire général procède au dépôt des documents relatifs à la gouvernance à l'intention des nouveaux membres du conseil d'administration. Un membre souligne la qualité et la profondeur de la réflexion des documents, qui se veut rassurant pour quelqu'un entrant en poste.

**CA-2020-013**

Points statutaires / Reddition de comptes du Plan d'engagement vers la réussite

La directrice générale invite M<sup>me</sup> Isabelle Boivin, à présenter et commenter les résultats 2019-2020 obtenus dans le cadre des cibles du Plan d'engagement vers la réussite.

Plusieurs questionnements sont partagés par les membres relativement au contexte pandémique actuel, notamment égard de ses conséquences sur le taux de diplomation, les résultats et la motivation. M<sup>me</sup> Cyr est également questionnée à savoir si la pandémie venait à se perdurer, quels en seraient les impacts sur la capacité de l'organisation à atteindre les objectifs fixés pour 2023. À cela, la directrice générale indique qu'il y a plusieurs variables inconnues, mais qu'il serait tout à fait réaliste de croire que l'organisation devra interpellier le CA afin d'ajuster les cibles en ce sens, mais que déjà, des réflexions sont amorcées à cet effet.

Pour finir, M. Girard mentionne cependant que le contexte a permis d'augmenter la communication avec le parent.

**CA-2020-014**

Période de questions du public

Aucune inscription à la période de questions du public n'a été reçue.

**CA-2020-015**

Sujets divers / Positionnement du Centre de services scolaire sur la zone rouge

À la suite de la parution d'un article de presse mentionnant que le Centre de services scolaire du Lac-St-Jean avait lui-même appliqué les mesures de la zone rouge malgré que la région soit en zone orange, M. Jean-Charles Fortin partage son questionnement à savoir si notre organisation est prête pour un éventuel passage en zone rouge.

À cet effet, M<sup>me</sup> Chantale Cyr, directrice générale, précise que la forte concentration de cas positifs à la Covid-19 à Alma, comparable aux données des zones rouges, a amené le centre de services scolaire du territoire à appliquer ces mesures. Après des échanges avec la Santé publique et compte tenu de l'impact majeur sur le réseau de l'Éducation pour un passage de l'orange au rouge, il n'est pas recommandé aux trois autres centres de services scolaires de faire de même pour le moment.

M<sup>me</sup> Cyr mentionne également qu'un comité a été formé pour accentuer quelques mesures et affirme que l'organisation est prête pour un éventuel basculement en zone rouge.

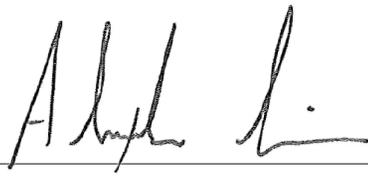
**CA-2020-016**

Clôture de la rencontre

**Il est proposé par M. Steve Dickey Bessette et résolu :**

**QUE** la présente séance soit close, il est 20 h 46. Les membres conviennent que si le territoire est toujours en zone orange lors de la prochaine rencontre, celle-ci se tiendra en visioconférence.

**ADOPTÉE**



---

Le président



---

La secrétaire générale